

Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU JEUDI 25 OCTOBRE 2018

Le 25 octobre de l'An Deux Mil Dix Huit, le Conseil municipal de DOUARNENEZ, convoqué le 19 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. François CADIC, Maire.

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

Nombre de Conseillers présents : 29

M. CADIC - Mme PLENIER - M. LE FLOCH - Mme TILLIER - M. BALANNEC - M. POULMARC'H - Mme QUÉRÉ - M. CARADEC - M. ALIDOR - M. LE BRIS - Mme CARIOU - Mme LOUBOUTIN - M. PERROT - Mme DARCHEN - M. LIGAVANT - Mme GALL - Mme DILER - Mme LE BRUN - M. BRUSQ - M. MANSON - M. PHILIPPE - Mme PETITDEMANGE - M. RAPHALEN - M. BOEUF - Mme JADÉ - M. GRIVEAU - Mme PIERRET - M. TUPIN - Mme PENCALET

Nombre de conseillers représentés : 4

Mme LANNOU donne procuration à M. ALIDOR - M. PAUL donne procuration à M. LE FLOCH - M. SPIERS donne procuration à M. PERROT - M. ROBERT donne procuration à Mme PENCALET

Nombre de conseiller absent : 0

M. RAPHALEN, Conseiller municipal, a été élu secrétaire de séance.

n° 18.10.03

Budget Ville : décision modificative N° 2-2018

Dans le cadre des opérations de désensibilisation des emprunts structurés de la Ville, celle-ci a obtenu l'aide du fonds de soutien, étalée sur 13 ans à compter de 2016.

Cette désensibilisation concernait également les budgets eau et assainissement, devenus depuis communautaires.

Or, l'aide reste à ce jour intégralement suivie comptablement sur le budget principal de la Ville de Douarnenez. Elle a fait l'objet de versements tant en 2016 que 2017 des quotes-parts afférentes aux régies concernées.

Par souci de rigueur comptable, la Trésorerie demande que des écritures soient passées sur le budget principal de la Ville pour en retirer les parts du fonds de soutien rattachées aux budgets eau et assainissement.

Une décision modificative est par conséquent nécessaire afin de passer les écritures afférentes.

• **Section de fonctionnement :**

Sens	Chapitre	Article		DM 3
Dépenses	67	673	Titres annulés sur exercices précédents	+ 254 617,84 €
Dépenses	042	6862	Dotations d'amortissement des charges financières à répartir	+ 37 717,46 €
Dépenses	023		Virement à la section d'investissement	- 37 717,46 €
Recettes	77	7788	Produits exceptionnels	+ 254 617,84 €

• Section d'investissement :

Sens	Chapitre	Article		DM 3
Recette	021		Virement de la section de fonctionnement	- 37 717,46 €
Recettes	040	4817	Pénalités de renégociation de la dette	+ 37 717,46 €

La Commission Finances a émis un avis favorable lors de sa séance du 15 octobre 2018.

Après avoir entendu le rapport de M. Erwan Le Floch, Adjoint au Maire,
le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
sur proposition du Maire,

APPROUVE la décision modificative n° 2-2018 du budget Ville.

Adoptée à l'unanimité

Délibéré à Douarnenez, les jour, mois et an susdits,
Pour Extrait Conforme,

François CADIC
Maire

